

servés les droits et les titres quelconques, et surtout la conservation de la garde civique instituée par Motu proprio souverain du 30 juillet 1847 ; nous faisons toutes réserves pour intervenir au fait lui-même, soit directement, soit à cause de ses conséquences. — La garde civique continuera d'occuper les postes, toute prête à conserver l'ordre, et avec la dignité venue par les circonstances.

PIEMONTE. — On lit dans la Gazette piémontaise du 10 août : "Le Ministère a résolu de résigner ses pouvoirs. Cette démission a été transmise immédiatement au Roi, qui, actuellement, travaille à en composer et en coordonner un nouveau. — Mais le Ministère n'a pas cessé de prendre toutes les mesures requises par l'état actuel des choses susceptibles de se concilier avec sa position et conformes aux principes par lui manifestés souvent. Le ministère ne cessera jamais d'être fidèle à ses principes. Il travaille activement à réunir les troupes et à les réorganiser. Il pourvoit à la conservation de l'ordre dans la ville de Gênes et à sa défense ; il donne avec sollicitude des ordres aux commissaires royaux pour que toutes les parties de l'Etat concourent efficacement à fournir les moyens indispensables pour le salut de la patrie ; il veille surtout à assurer les autres secours qui, dans la situation difficile de l'Etat, sont nécessaires pour repousser l'ennemi. Le nouveau ministère complètera ou modifiera ces dispositions, conformément aux principes qu'il croit devoir adopter. — Un courrier qui arrive du camp annonce qu'il a été conclu un armistice pour six semaines."

— Des lettres de Bologne, du 7, disent qu'il est entré dans cette ville, par la porte Majeure, 400 hulans à cheval, et par la porte San-Felice, une compagnie d'infanterie. Arrivés sur la place, vis-à-vis du palais du gouvernement, ces soldats se sont rangés en bataille. Le capitaine des carabiniers pontificaux s'est présenté devant le colonel des hulans au nom du pape. Il lui a demandé compte de cette entrée qui était en opposition avec la convention passée avec le général Welden. Le colonel a répondu qu'il avait agi en vertu d'ordres donnés avant la convention. Il est parti de Bologne avec toutes ses forces. Les Autrichiens ont établi des postes aux portes de Galliera, Strada-Maggiore et San-Felice. Le service intérieur est fait par la garde nationale. La ville est tranquille.

Le 8 août, à quatre heures de l'après-midi, après une collision qui a eu lieu entre le peuple et les Autrichiens, le général Welden a frappé la ville d'une contribution de 100 écus et a pris huit otages.

Cet acte de cruauté a irrité la population, qui s'est levée en masse, en sonnant le tocsin, et a couru aux armes. La lutte a été terrible, comme devait l'être celle d'un peuple jaloux de ses droits violés et animé par le sentiment d'un affreux malheur.

Le 9 août, à 6 heures de matin, les Bolonais ont chassé les Autrichiens de la ville et leur ont fait 27 prisonniers. Bologne est dans les mains du peuple et prêt d'être attaqué de nouveau par l'ennemi, qui a dû recevoir des renforts. Le curé de San-Felice était à la tête de ceux du Canada. Ils ont repoussé à coups de couteaux les Autrichiens à deux milles de la ville.

À 6 heures et demie le bombardement a commencé, et deux palais étaient en flammes. Le feuillage a été pillé et incendié ; mais la population est résolue à résister jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Les paysans sont venus en aide aux bourgeois et ont obligé l'ennemi à cesser le feu.

S'il faut en croire la Gazette piémontaise, la nouvelle de l'invasion de la Romagne par les autrichiens, l'effervescence du peuple romain est devenue extrême. Le ministre de la guerre a publié une proclamation par laquelle, annonçant que les autrichiens sont entrés dans les états romains, il appelle aux armes la garde nationale et tous les régiments de la ligne cantonnés dans la capitale, pour les diriger immédiatement sur le Catolice, qui est la seule position militaire où il soit possible de faire une première défense.

On attend d'un moment à l'autre la publication d'un manifeste de menace d'excommunication de la part de Pie IX. On parle d'un gouvernement provisoire, mais le plus grand nombre ne le croit pas opportun.

L'ambassadeur de Toscane a dit au pape : "Saint Père, il est encore temps de sauver l'Italie, qui est votre patrie. Agissez, agissez." Hier, l'ambassadeur de France est resté pendant deux heures en conférence avec le pape. On assure que Pie IX a sollicité l'intervention de la France.

La séance de la chambre des députés s'ouvrira à midi. On s'attend à des mesures extraordinaires.

Almanzi crie : *Al campo, al campo!* [au champ de bataille.]

Le ministre de la justice a fait à la chambre des députés la déclaration suivante de la part du pape :

1° S. S. considère l'entrée des autrichiens dans les Etats pontificaux comme offense à lui faite personnellement, en sa qualité de Souverain Pontife.

2° S. S. se propose d'envoyer au camp du général Welden, une députation composée du cardinal Marini et des princes Corsini et Simonetti pour lui intimer l'ordre de se retirer, en menaçant le général des troupes impériales d'employer tous les moyens en son pouvoir pour obtenir cette promptue évacuation.

3° S. S. n'a jamais en l'intention de raloisir et encore moins d'empêcher l'exécution des mesures récemment ordonnées par le ministre de la guerre pour la défense de l'Etat.

La chambre des députés a décidé à l'unanimité qu'un appel serait fait à la France. Ce vote a été communiqué officiellement à l'ambassadeur pour l'envoyer à Paris. Sierlini l'a provoqué d'après une pétition du peuple romain, revêtu de plus de 6,000 signatures.

Le cardinal Marini, le prince Corsini et le prince Simonetti, parlent en qualité de commissaires pour intimer au général Welden l'ordre d'évacuer immédiatement le territoire pontifical, et en cas de refus, lui déclarer la guerre au nom du Pape.

Le corps diplomatique résidant à Florence a immédiatement après la réception de la nouvelle du bombardement de Bologne, adressé la protestation suivante au général Welden.

Les soussignés, ambassadeurs accrédités auprès du grand duc de Toscane, cédant au désir de voir cesser une effusion de sang déplorable, viennent protester devant Votre Excellence, des sentiments de douleur qu'ils ont éprouvés à la nouvelle des événements qui depuis hier, ensanglantent Bologne et vous prient de faire cesser une attaque qui jette une population entière dans les plus terribles angoisses, et qui est réprouvée par les lois de l'humanité et les maximes de la civilisation.

Les soussignés, convaincus que les sentiments dont ils sont animés seront appréciés par Votre Excellence, saisissent cette occasion de vous donner l'assurance de leur haute considération.

Florence, 9 août 1848. [Suivent les signatures.]

Nous lisons dans *Allas* :

S. E. sir G. Hamilton, ambassadeur de S. M. B. en

Toscane, a offert spontanément sa médiation entre notre gouvernement et le général Welden, commandant le corps d'armée autrichien dans la province de Bologne, pourvu que la Toscane s'abstienne de provoquer une levée en masse d'armes préparatifs d'une agression extérieure, et maintenant l'ordre et la tranquillité dans l'Etat.

Le général adhéra avec le plus vif empressement au désir de S. E. l'ambassadeur, sous la condition explicite que S. E. lui garantisse que les conditions qui sont dans la base de sa médiation seraient scrupuleusement observées par la Toscane.

Le gouvernement ayant, par dépêche du 7 courant, autorisé S. E. l'ambassadeur à donner ladite garantie, le 7, sept heures du soir, un courrier spécial du cabinet de S. M. gesté fut envoyé au camp du général Welden, porteur d'ladite garantie de S. E. ; le même jour un autre courrier était envoyé par l'ambassade anglaise au général Pergla pour que la médiation servit de garantie à la frontière actuelle de la Toscane, du côté du Modénais.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 12 SEPTEMBRE 1848.

ARRIVEE DU STEAMER



HIBERNIA.

L'*Hibernia* est arrivé à Boston vendredi dernier. — Les affaires en Irlande commencent à devenir sans intérêt. Dans le procès d'O'Doherty, le jury n'a pas accordé ; le prisonnier a été ramené en prison, on le soumettra à une nouvelle épreuve. Il va être nommé une commission spéciale pour juger Smith O'Brien et les autres chefs du Tipperary. La récolte de patates perdue en Irlande ; les grains ne seront pas non plus en abondance. La crainte d'une nouvelle famine a attiré l'attention du gouvernement qui s'occupe activement de ce sujet. — Les charistes Anglais et Ecossais ont jeté du malaise dans la population Anglaise durant la dernière semaine ; mais les craintes diminuent, quoique la découverte de toutes sortes d'armes indique une conspiration étendue et dangereuse. Le *packet* "Ocean Monarch," qui avait à son bord 388 passagers a pris feu le 22 août, et a été consumé en entier. Deux cent vingt-cinq passagers ont pu être sauvés ; on ne connaît pas le sort des 163 autres. — La question Irlandaise n'est pas encore réglée, et la résistance qu'offre la population fait voir qu'il y a encore chez elle de l'énergie et du courage. Charles Albert continue aussi à montrer de la confiance et de l'impétuosité. On dit que par l'intervention de la France et de l'Angleterre, l'Autriche et l'Assemblée de Francfort paraissent prêtes à se contenter de la frontière de l'Adige, laissant la Lombardie libre de se joindre à la Suisse ou au Piémont. — Le 24 août, le nonce du Pape à Paris a eu une audience du gén. Cavaignac. Le gén. Budeau est en pleine convalescence. La ville de Paris a été autorisée à faire un emprunt de 25,000,000 de francs. Les républicains rouges ont subi partout des défaites dans les élections municipales. La Gazette de France, rédigée par M. De Genoude, est supprimée. Lecomité de la constitution a adopté un nouveau programme de la constitution dans lequel ne se trouve pas le droit du travail. — Naples n'a encore rien entrepris contre la Sicile. Rome était tranquille. — On parlait d'une révolution en Russie, mais on n'y croyait guère.

AUTRES ITEMS. — Les journaux de Montréal d'hier et de ce matin contiennent quelques items de plus. — Il paraît qu'en Irlande la famine est imminente. Le blé et les patates sont perdus. Le gouvernement en est allarmé. — Des lettres de Breslau parlent d'une révolution à St. Petersburg et à Varsovie ; en Angleterre, on n'y croit pas. — En France, on a découvert une conspiration communiste ; elle avait des ramifications dans toutes les principales villes de la république, et Paris qui en était le centre était dans une grande agitation. Un décret a supprimé quatre des journaux socialistes. Cependant Proudhon, Louis Blanc et quelques autres continuent à tenir une conduite audacieuse à l'Assemblée nationale, et l'on pense que le gouvernement hésite à agir contre eux, par crainte de conséquences dangereuses. L'Assemblée nationale a adopté un système postal uniforme ; le taux est : 2 deniers pour chaque quart d'once pour toutes distances. Les biens de la famille d'Orléans ne seront pas confisqués ; mais on s'attend que l'Assemblée passera un décret afin que le gouvernement ait la régie de ces biens, et que les Bourbons ne reçoivent leurs revenus que mensuellement ; ce sera un moyen de les neutraliser un peu.

L'EVÊQUE DE KINGSTON.

L'ARGENT DU CANADA AU MICHIGAN

Nous avons reçu dimanche, d'une personne qui nous est inconnue, le numéro (du 5 septembre) du *Freelholder* de Cornwall. Dans cette feuille on a eu la bonté de nous indiquer deux articles, que nous nous bâtons de traduire. Nous remercions l'auteur qui nous envoie ce journal, et nous espérons que, lorsque l'occasion s'en présentera, il continuera à agir ainsi à notre égard.

Le premier article en question est le suivant : "Sa Grandeur l'Evêque catholique de Kingston, accompagné de son secrétaire le Rév. M. Hogan, est arrivé en cette ville, samedi, en tournée officielle dans le diocèse. Sa Grandeur a donné dimanche la confirmation à plus de 200 personnes. Sa Grandeur est à présent dans le comté de Chongarry où elle continue sa tournée."

Le second article du *Freelholder* est un extrait du *Daily Advertiser* du Détroit sur l'argent du Canada, article que voici :

"L'acte, qui défend la circulation des billets, des banques du Canada dans cet état, entre en force le second jour de décembre prochain, après lequel on ne pourra y faire circuler, comme argent, aucun billet du Canada, à moins d'être sujet à payer une somme trois fois aussi grande que le montant nominal du dit billet, pour être reconvertis au nom et

pour l'usage de toute personne qui poursuivra en conséquence. Nous avons un mot à dire sur cette loi singulière et injuste : D'abord la disposition de la loi relative à l'amende à être donnée à l'informant, est clairement une violation de la constitution de l'Etat (Art. X, sect. 4), qui consacre toutes les amendes pour quelques parties des lois pénales de l'Etat, à l'usage exclusif des bibliothèques de la ville. Secondement, l'acte lui-même est incontestablement défendu par la Constitution des E. U. Les billets du Canada sont aussi bien un article de commerce que le bois ou les bestiaux du Canada. Est-ce que la puissance locofocoos du Michigan peuvent empêcher la vente et la transmission de ces derniers articles, peuvent-ils imposer des restrictions et prohibitions, qui appartiennent exclusivement au Congrès en vertu du pouvoir commercial ? Pourquoi cet acte insensé et si nuisible a-t-il été passé ? Pourquoi faire de l'homme l'espion de son voisin, et le porter, par l'absence du gain, à se faire délateur sous une loi inconstitutionnelle ? Quel intérêt a le peuple du Michigan à exclure l'argent du Canada ? Cette loi est nulle, manifestement nulle, et nous n'hésitons pas à assurer à nos lecteurs qu'il en sera décidé ainsi par les Cours de Justice."

LE GOUVERNEUR.

Dans notre feuille du 1er du courant, nous disions en parlant du gouverneur du Canada :

"Il n'est pas douteux aujourd'hui que la personne, qui remplace parmi nous notre Souverain, ne nous gouverne nullement, et par là même elle n'a pas de responsabilité. Elle n'est dans ce pays que pour obéir au peuple. Celui-ci et déclare par ses votes qu'il a confiance dans tel parti et bien ! dès ce moment le représentant de la souveraineté congédie son ministère et en nomme un autre pris du sein du parti qui reçoit l'appui du peuple. Si plus tard ce lui-ci déclare encore par ses votes qu'il n'a plus de confiance dans ces ministres ni dans ce parti, mais qu'il le repose dans tel autre parti qui a tels et tels autres principes ; le gouverneur congédie de nouveau ses ministres et en nomme d'autres selon le vœu du peuple."

Le *Morning Courier* de Montréal ne trouve pas cette doctrine de son goût ; il semble nous dire que nous manquons par là de respect envers le représentant de notre souveraineté.

Nous serions vraiment fâché qu'on pût nous accuser avec droit d'un pareil manquement ; ce serait complètement contre notre intention. D'ailleurs, en cette circonstance il ne peut être question de cela, et pareille accusation si elle était formulée, devrait tomber d'elle-même.

Mais voilà bien que ce passage cause aussi quelques regrets à notre confrère du *Pilot*, et comme nous sommes loin de vouloir laisser notre confrère dans ses regrets, nous allons examiner un peu de quoi il s'agit.

Nous disions d'abord que "la personne qui remplace ce un milieu de nous notre Souverain ne nous gouverne nullement, et par là même elle n'a pas de responsabilité." Ce que nous disions là, nous le maintenons. Car en parlant comme suit de notre gouverneur, "il n'a pas de responsabilité" il ne désignait évidemment que de la responsabilité envers le peuple de ce pays.

Nous ne sommes pas si aveugle que de dire et croire que le gouverneur du Canada n'est pas responsable à l'Angleterre pour les actes de son administration dans cette colonie. Si nous l'eussions dit (ce qui n'est pas), nous eussions dit une absurdité, et voilà tout.

Mais il ne s'agissait pas de cette responsabilité là ; nous ne précisions que la position du gouverneur vis-à-vis les populations de notre pays. Nous voulions montrer par là (comme nous le disions) que réellement nous avons la conduite de nos propres affaires. Et c'est si bien le cas, que nous ajoutions : "Le peuple déclare par ses votes, qu'il a confiance dans tel parti ; et bien ! dès ce moment le représentant de la Souveraineté congédie son ministère et en nomme un autre pris du sein du parti qui reçoit l'appui du peuple."

Cependant ce n'est pas à dire pour cela que nous enlevions toute autorité au gouverneur du Canada. Au contraire, nous reconnaissons que c'est lui qui nomme et congédie les ministres, mais toujours en se conformant aux vœux du peuple. Car autrement le gouvernement responsable ne serait plus en force en ce pays, et nous retournerions à l'arbitraire et à l'absolutisme de Lord Sydenham et de Lord Metcalfe.

Nous allons même plus loin (et c'est là ce qui s'entendait par notre premier article) ; nous ajoutons que si un ministère, par ses actes impolitiques ou pour toute autre cause, perd la confiance du peuple, le gouverneur ne doit pas attendre une nouvelle élection pour se former un nouveau cabinet ; mais il doit de suite couper le mal dans sa racine, et se donner un nouveau ministère qui puisse reconstruire la confiance du peuple.

Ce qui précède doit faire voir que nous ne regardons point le gouverneur de cette colonie comme un pur automate, et que nous admettons aussi bien que nos confrères du *Pilot*, de la *Gazette*, et de tous autres journaux, que le gouverneur du Canada (nous parlons ici en général) "est un officier qui réside." Car il faut nécessairement de la réflexion et du jugement pour saisir l'instant où le peuple cesse d'avoir confiance dans ses ministres, et pour rencontrer complètement ses desirs.

D'ailleurs, il est évident que nous n'entendons point ôter au gouverneur le droit de juger lui-même de l'opportunité ou de l'inopportunité des mesures de son cabinet. Si le gouverneur trouve mauvaises quelques-unes de ces mesures, s'il les croit nuisibles, il doit congédier ses ministres, à moins que ceux-ci ne continuent à avoir la confiance du peuple. Et dans ce dernier cas, il ne lui reste plus qu'un parti à prendre, c'est de résigner ses hautes fonctions ; autrement il assume sur lui la responsabilité de ces actes, dont il aura à répondre à l'Angleterre.

Nous avons dit aussi que le gouverneur dans ce pays n'est que pour obéir au peuple, et c'est ce qui paraît chatouiller un tant soit peu quelques uns de nos confrères.

Nous leur disons cependant que c'est là la stricte vérité ; car après tout si le peuple demande une chose et que le gouverneur la refuse, qu'arrivera-t-il ? Ou le gouvernement ne fonctionnera pas, ou le gouverneur devra accorder ce que le peuple demande, ou le gouverneur devra résigner.

Or sous le gouvernement responsable, il ne peut plus y avoir ainsi antagonisme entre le gouverneur et le peuple.

Le gouvernement devra donc fonctionner, et par là même, il faudra que le gouverneur se rende aux vœux du peuple, ou qu'il s'en retourne en Angleterre, et dans ce dernier cas encore il obéirait au peuple d'une manière indirecte.

Nous sommes vraiment étonné que l'on ait pu regretter la partie de notre premier article relative à la position du gouverneur vis-à-vis le peuple du pays ; car après tout, nous croyons que notre doctrine sur ce point n'est pas, différente de celle du *Pilot* et de nos autres confrères de la presse réformiste.

Peut-être la phrase qui résume cette position du gouverneur avait-elle été amenée par nous d'une manière trop subtile ; peut-être eût-il été mieux de l'amener graduellement en la faisant précéder de quelques commentaires. Mais toujours est-il que nous eussions fini par dire ce que nous avons dit.

Nous sommes bien aise cependant d'avoir eu une occasion de nous expliquer d'avantage, et nous espérons que les regrets vont se calmer, et que ceux qui les ont manifestés sauront reconnaître qu'il y a eu chez eux un peu de précipitation.

Le Morning Courier d'hier revient à son sujet favori l'uniforme militaire.

Notre confrère voudrait à tout prix que la milice du Bas-Canada eût ordre de se pourvoir d'uniformes, comme la milice du Haut-Canada. Il nous semble cependant que votre confrère devrait se souvenir qu'il n'est pas juste de forcer toute une population à faire une dépense qui, bien qu'elle soit utile aurait un effet moral très mauvais. Si nos compatriotes de la province supérieure aiment à se pourvoir d'habits militaires, s'ils aiment les galons et les épaulettes, libre à eux d'en avoir. Mais nous Bas-Canadiens, qui avons à peine de quoi nous nourrir, nous qui sommes actuellement dans une crise commerciale, nous sommes loin de vouloir nous gratifier d'un uniforme militaire. Il nous semble tant soit peu ridicule de consacrer au moins de \$50 à \$60 à singer les hommes de l'armée, tandis que nous mourons de faim. Et d'ailleurs si l'on exige que tous les officiers de la milice se pourvoient d'uniformes, que va-t-il arriver ? Les trois quarts au moins vont être obligés de renvoyer leurs commissions ; et ainsi un homme aura beau être capable, il aura beau avoir tout le mérite possible, il ne pourra être officier de milice, parce qu'il n'aura pas \$50 à \$60 à jeter au feu ! Quelle est la conséquence de cela ? C'est la création d'une aristocratie de milice ; c'est qu'il n'y aura que les riches qui pourront devenir officiers, et que c'est de suite faire naître dans le cœur de ceux qui sont pauvres des sentiments de jalousie contre les hommes riches. En un mot, nous répétons ce que nous avons déjà dit, le Bas-Canada, loin de demander un uniforme pour sa milice demande au contraire qu'on le laisse à cet égard tel qu'il est actuellement. Lorsque la circonstance l'exigera, il saura bien encore (malgré son manque d'uniformes) montrer que le courage ne naît pas avec l'habit, et que le Bas-Canada peut encore faire ce qu'il a fait.

La *Minerva* d'hier soir nous est parvenue sous un format considérablement augmenté, et en caractères neufs. Nous félicitons notre confrère sur cette apparence de prospérité et nous lui en souhaitons la continuation. Nous le félicitons de plus d'avoir amélioré le titre de son journal, qui à présent ne le cède en rien aux journaux les plus renommés pour la beauté de leurs caractères, et la disposition générale de leurs matières.

Le Herald de samedi porte ce qui suit :

"Nous apprenons du *Jewish Chronicle* que les Juifs d'Europe, ont un sentiment si grand de crainte et d'alarme dans ces temps de "liberté, égalité et fraternité," qu'un nombre de familles respectables [juives] se sont faites catholiques [have been baptized into the church of Rome] pour éviter la persécution, et "un millier de juifs à Pesth ont résolu de partir pour l'Amérique," les riches se faisant fort de soutenir les pauvres."

Nous ne savons si cette nouvelle est vraie ; mais toujours est-il que nous pouvons assurer notre confrère aussi bien que toute autre, que si ces juifs se sont faits catholiques, ils n'y ont pas été forcés par les prêtres catholiques, et que ça aura dû être de la propre volonté des convertis et sans violence aucune de la part des prêtres. Il est bon que cela soit bien compris ; car souvent de passages semblables à celui du *Jewish Chronicle* sont publiés dans l'intention de faire croire que la religion catholique use de violence pour augmenter le nombre de ses enfants.

Nous trouvons dans le *Journal Québec* du 9 courant l'article suivant, que nous extrayons avec plaisir en le recommandant à l'attention de nos lecteurs :

"Le révérend M. Boucher, curé de Saint Ambroise, qui s'est déjà rendu au Saguenay avec un nombre de ses jeunes compatriotes pour y examiner le terrain, doit y retourner seul sous peu de jours pour y choisir définitivement un endroit où il puisse assésir sa jeune colonie. Avant de partir il se rend à Montréal pour demander à l'exécutif de vouloir bien le faire accompagner d'un arpenteur qui marquera et divisera les lots, afin que quand il se rendra au Saguenay avec de nombreux colons il ne les expose pas à une perte considérable et inutile de temps, et ne les décourage pas par là. D'un autre côté s'il allait les engager à travailler, sans un mesurage préalable, ce serait les exposer aux inconvénients et aux troubles dont souffrent les *spouters* colons actuels. Nous approuvons fort la pensée de M. Boucher, et nous croyons que sa juste demande auprès de l'exécutif sera favorablement accueillie. Cet intelligent et zélé colonisateur en mènera avec lui non seulement des habitants de sa paroisse, mais encore tous ceux de la côte de Beauport et de l'Isle d'Orléans qui désireront le suivre. Il demande que chacun se pourvoie de la modique somme de \$400, et il promet que cette somme suffira pour le conduire au Saguenay et l'y nourrir jusqu'au moment où il faudra laisser le travail de défrichement pour revenir au foyer primitif, c'est-à-dire pendant trois mois environ."

Quant M. Boucher aura préparé les voies à sa colonie, il viendra à Québec au-devant d'elle, pour la conduire lui-même dans la terre promise ; ce sera un beau et touchant spectacle, mission religieuse et patriotique tout ensemble, dévouement sublime de l'homme de la prière qui applaudit à l'homme le chemin de l'avenir et de l'éternité et qui oublie pas non plus son bonheur sur la terre ! N'est-ce pas alors que l'homme peut dire avec vérité que la religion est un patrie et sa nationalité ?